

L'écriture inclusive : pourquoi ? Comment ?

Les écrits syndicaux, tracts, articles, textes de congrès... s'adressent au salariat quel qu'il soit et surtout ils ont pour prétention d'informer, de convaincre, de pousser à l'action ce lectorat. Il ne s'agit pas de littérature ni même d'une presse généraliste. Ce salariat est composé d'hommes ET de femmes. Le lectorat du SNES est même majoritairement féminin, qu'il s'agisse de ses membres ou du personnel de l'EN dans son ensemble.

L'écriture inclusive est syndicale

Comment s'assurer dès lors que l'on est compris et entendu par ces hommes ET ces femmes quand on écrit aux « adhérents », aux « enseignants » ? L'usage selon lequel le féminin serait implicitement compris dans le masculin pluriel nous garantit-il que toute enseignante se sente instantanément représentée dans l'expression « les enseignants » ? En réalité, dans la langue française, cet implicite n'existe pas. La « règle » du masculin qui l'emporte sur le féminin imposée par des grammairiens du XVIIe siècle pour privilégier « le genre le plus noble » n'est pas juste sur le plan linguistique ou historique mais, plus encore, elle entre en discordance avec la société d'aujourd'hui et avec le modèle social que nous appelons de nos vœux, pour lequel nous luttons.

En effet, en lisant « les proviseurs », je vois mentalement des hommes, même si je côtoie régulièrement dans mon lycée une proviseure, que je considère alors comme une exception à la règle ! Rappelons qu'en français le neutre n'existe pas. Le masculin n'est pas un neutre. Une récente étude du CNRS en fait état¹. Quand un mot masculin désigne une personne, il désigne des hommes, pas des femmes ni des non-hommes.

L'écriture inclusive n'est pas seulement non sexiste. Elle a aussi pour but de rendre immédiatement visible pour les lectrices qu'elles sont concernées par le propos ; elle expose parallèlement aux lecteurs que le syndicat ne s'adresse pas à eux seuls mais à la totalité de la profession. C'est là qu'il y a inclusion, au sens mathématique du terme.

Le problème qui se pose à nous est donc de décider comment opérer cette inclusion sans nuire à la lisibilité du texte et sans trop l'allonger.

Quelle écriture inclusive pour le syndicat ?

Pour réaliser cette écriture inclusive, nous disposons de 4 moyens principaux, à utiliser conjointement :

- 1) Dupliquer : en utilisant successivement le masculin et le féminin, comme dans « Françaises, Français ». On pourra adopter l'ordre alphabétique : « enseignantes, enseignants », « recteurs, rectrices ».
- 2) Globaliser : en utilisant la référence au service, à l'institution, au groupe plutôt qu'à ses membres, comme « le rectorat » pour « le recteur ou la rectrice » ; « l'administration, la vie scolaire, la manifestation... ».
- 3) Utiliser des termes épécènes : des mots qui ont la même forme au féminin et au masculin : « élèves, personnels, personne, membre... ». Il vaut mieux écrire « l'ensemble des... » que « tous les... ».

1 <https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/langage-inclusif-pour-le-cerveau-le-neutre-nest-pas-neutre>

Ce sont ces trois moyens que nous avons utilisés dans les paragraphes précédents de ce texte, sans avoir recours au quatrième :

- 4) Utiliser le point médian : à réserver, pour ne pas altérer la lisibilité, aux cas où il s'agit seulement d'ajouter –e ou –es au mot masculin à compléter. Cette écriture est en fait une forme d'abréviation du premier procédé, la duplication. Elle permet d'éviter un allongement du texte mais il rend la lecture un peu plus difficile, comme pour les acronymes si nous en abusons. Ainsi, on pourra écrire « les enseignant·es, les adhérent·es, les syndiqué·es, les trésorier·es... », mais on évitera les abréviations non immédiatement lisibles comme « inspecteur·trices, lecteur·trices , actif·ves».

Concernant l'accord des adjectifs et participes passés, on pourra privilégier le recours à l'accord de proximité par souci de lisibilité. Dans ce cas, on pourra écrire « les lectrices et lecteurs intéressés » plutôt que « les lecteurs et lectrices intéressés », ou « des hommes et des femmes compétentes » plutôt que « des hommes et des femmes compétents ». Mais on pourra employer le procédé d'abréviation à l'aide du point médian chaque fois que l'accord de proximité paraîtra étrange ou impossible. On abrègera ainsi « les syndiqué·es concerné·es ».

Tout ceci n'a rien de scandaleux, de difficile ou de non respectueux de la langue française : tous ces procédés ont été utilisés dans le passé ou sont spontanés à l'oral. Actuellement, ils correspondent aux préconisations du Haut Conseil pour l'Égalité² et des linguistes³. L'Académie française, comme le ministère de l'Éducation nationale, pour ne citer que ces deux exemples, préconisent d'user des termes féminins pour les noms de métiers et de fonctions. Pour le SNES, inclure les femmes dans ses propos n'est pas un choix mais fait partie de ses valeurs, de ses buts, de sa fonction. Reste à mettre nos actes en application avec nos paroles et inversement, mais nous en sommes collectivement et individuellement capables !

Laetitia BENOIT, Magali ESPINASSE,
membres du groupe Lettres, secteur Contenus et pratiques

2 Guide du HCE à télécharger : https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_egaecom_sans_stereotypes-2022-versionpublique-min-2.pdf

3 <https://www.tract-linguistes.org/>